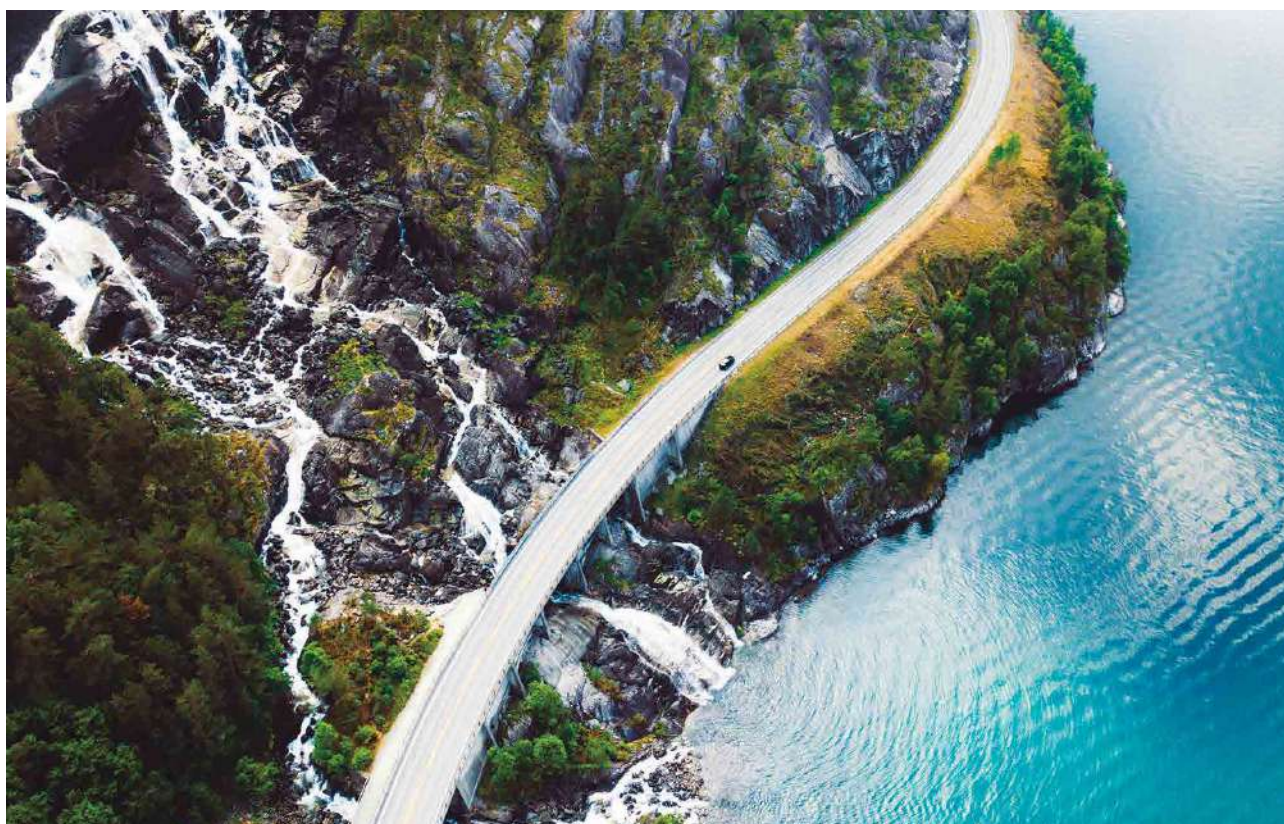


Période de souscription du 10 mai 2023 au 25 août 2023*

SÉLECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023)

Une formule indexée à la performance d'une sélection de **40 entreprises françaises du SBF 120®**, parmi les plus respectueuses de l'environnement sur la base des notations de l'organisme indépendant CDP



Eligibilité : Assurance Vie, Compte-Titres Ordinaire (CTO), Plan d'Epargne en Actions (PEA) et Plan d'Epargne Retraite Individuelle en Compte-Titres Ordinaire (PERI CTO)

Durée : 2 ans, 4 ans, 6 ans ou 8 ans en fonction de l'évolution de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 %

Sélection France Environnement (Mai 2023) **comporte un risque de perte en Capital** et constitue une alternative à un investissement risqué de type purement "actions". En souscrivant à ce fonds, l'investisseur accepte de plafonner ses gains éventuels à un montant fixe prédéterminé en contrepartie d'une protection en cas de baisse à échéance de l'indice jusqu'à 40 %. En cas de baisse de l'indice de plus de 40 % à l'échéance de 8 ans, l'investisseur subira l'intégralité de la baisse de l'indice.

La durée de vie maximum du fonds est de 8 ans avec une sortie conditionnelle à 2 ans, 4 ans ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'indice. L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 8 ans.



* Commercialisation du 10 mai 2023 au 18 août 2023 (Assurance Vie) ou au 25 août 2023 (CTO/PEA/PERI CTO)

BANQUE PRIVÉE

Sélection France Environnement (Mai 2023)

Réchauffement climatique, gestion durable de la ressource en eau, déforestation...

Parce que les grandes entreprises ont un rôle-clé à jouer dans la transition écologique, Sélection France Environnement (Mai 2023) investit dans une sélection de 40 entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales, sur la base des notations de l'organisme indépendant CDP, parmi les 120 entreprises françaises de l'indice SBF 120®, via l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 %.

Cibler une sélection d'entreprises françaises aux meilleures pratiques environnementales

Sélection France Environnement (Mai 2023) vous permet de participer au développement de l'économie française en investissant dans une **sélection de 40 entreprises françaises parmi les 120 entreprises du SBF 120®, les mieux notées par l'organisme indépendant CDP sur les enjeux environnementaux sur 3 piliers : climat, gestion durable de l'eau et déforestation.**

À cet effet, **le fonds investira dans les actions composant l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 %**, sur lequel porte la formule (cf. page 4) et contractera également plusieurs instruments financiers à terme pour obtenir la formule à l'échéance.

L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100 % en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation de ces instruments financiers.

Un investissement responsable lié à un indice environnemental français

Créé le 12 octobre 2022 par Euronext, l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % ("l'Indice") regroupe 40 entreprises françaises parmi les 120 entreprises du SBF 120®, ayant les meilleures pratiques environnementales, sur la base des notations de l'organisme indépendant CDP.

À noter que cette sélection est revue chaque année, notamment pour tenir compte des éventuels progrès ou reculs des entreprises sur ces pratiques.

Il s'agit d'**accompagner, parmi ces grandes entreprises, celles qui sont les plus avancées dans leur transition environnementale au sein de leur secteur d'activité.**

L'analyse de l'impact réel des entreprises sur l'environnement

Afin de permettre la sélection des entreprises composant l'Indice, un organisme indépendant de référence (CDP, voir ci-contre) procède à une **analyse approfondie de l'impact environnemental réel** des entreprises sur l'ensemble de leur chaîne de valeurs, c'est-à-dire **depuis l'approvisionnement** (stratégie environnementale des fournisseurs, traçabilité des matières premières...) **jusqu'à la distribution et la consommation de produits finis** (utilisation des produits vendus, traitement des produits en fin de vie...).

Un focus sur trois enjeux majeurs : climat, eau et forêt

Le **niveau de transition écologique** des entreprises est évalué dans trois domaines-clés :

- **Climat** : réduction d'émissions de gaz à effet de serre, utilisation d'énergies renouvelables, stratégie long terme en ligne avec l'accord de Paris, rémunération des dirigeants indexée sur une réduction des impacts négatifs...
- **Gestion durable de la ressource en eau** : réduction de la consommation d'eau en zone à stress hydrique, mesure de la pollution de l'eau, traitement des eaux usées et recyclage...
- **Déforestation** : certification et traçabilité des matières premières à l'origine de la déforestation (soja, huile de palme, bois, élevage, etc), objectif de zéro déforestation, restauration et protection des écosystèmes forestiers...



CDP (Carbon Disclosure Project) est une ONG (Organisation non gouvernementale) à but non lucratif de référence spécialisée dans le reporting environnemental.

Créée en 2000, elle gère aujourd'hui la plus grande base de données environnementales des entreprises au monde. Son objectif : inciter les entreprises à rapporter leur impact environnemental.

En 2020, plus de 10 000 entreprises dans le monde ont rapporté des données au CDP.

www.cdp.net

Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % : un indice lié au comportement environnemental des entreprises

L'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % (aussi désigné comme "l'Indice") est un indice boursier composé des 40 entreprises du SBF 120 aux meilleures pratiques environnementales, sur la base des notations de l'organisme indépendant CDP

Une sélection des valeurs en 4 étapes



Une notation environnementale réalisée par l'organisme indépendant CDP

Le CDP effectue une **notation des entreprises sur des piliers environnementaux** (climat, gestion durable de l'eau, déforestation) selon leur secteur d'activité. Puis Euronext sélectionne dans l'Indice les 40 entreprises obtenant la meilleure moyenne sur ces trois notations.

Une analyse des données ESG par des sociétés indépendantes

Pour déterminer les entreprises composant l'Indice, Euronext se base également sur les notations et les indications d'exclusion fournies par l'agence de notation indépendante **Moody's ESG Solutions** et sur les données fournies par de **Sustainalytics** pour les secteurs controversés.



Moody's ESG Solutions est une division opérationnelle de Moody's Corporation qui répond à la demande mondiale croissante d'analyses en terme de problématiques climatiques et ESG

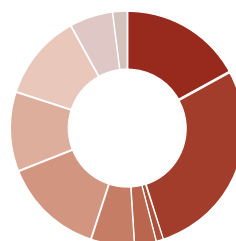


Société du groupe Morningstar, Sustainalytics fournit des notations et analyses ESG des entreprises

Une repondération trimestrielle et une recombinaison annuelle

Chaque trimestre, les 40 valeurs composant l'Indice sont **repondérées** l'Indice sont repondérées selon leur capitalisation boursière flottante, avec une repondération des composants sur une fréquence trimestrielle, et un mécanisme limitant le poids de chaque composant de l'indice à 5 % maximum. Et chaque année, la composition de l'Indice est revue.

Une diversification sur de multiples secteurs au 11/04/2023



- Consommation cyclique : 17 %
- Industrie : 28 %
- Finance : 1 %
- Consommation non cyclique : 3 %
- Technologie : 6 %
- Services aux collectivités : 14 %
- Santé : 11 %
- Télécommunications : 12 %
- Immobilier : 6 %
- Energie : 2 %

Le calcul de l'Indice

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Si les dividendes distribués nets des retenues à la source sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre d'information, le taux de rendement moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % depuis avril 2013 s'élève à 3,26 %. Après les retenues à la source, le taux réinvesti dans l'Indice est estimé à 2,31 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euronext CDP France Environnement calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euronext CDP France Environnement calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 11/04/2013 au 11/04/2023 (source www.euronext.com)

➤ Pour plus d'informations sur l'Indice :

www.euronext.com

(Symbole: ENVFR)



Quelles entreprises composent l'Indice au 11/04/2023 ?

BNP PARIBAS	SCHNEIDER ELECTRIC	VEOLIA ENVIRON	RENAULT
AXA	KERING	SOCIETE GENERALE	SOLVAY
VINCI	STMICROELECTRONICS	PUBLICIS GROUPE SA	SARTORIUS STED BIO
HERMES	ENGIE	CREDIT AGRICOLE	ACCOR SA
L'OREAL	CAPGEMINI	EDENRED	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
LVMH	DASSAULT SYSTÈME	CARREFOUR	GETLINK SE
DANONE	SAINT GOBAIN	WORLDLINE	GECINA
PERNOD RICARD	ORANGE	SODEXO	VALEO
SANOFI	MICHELIN	BUREAU VERITAS	KLEPIERRE
REMY COINTREAU	SOITEC	UBISOFT ENTERTAIN	ATOS

La Formule : une performance et une durée liées à l'évolution de l'Indice

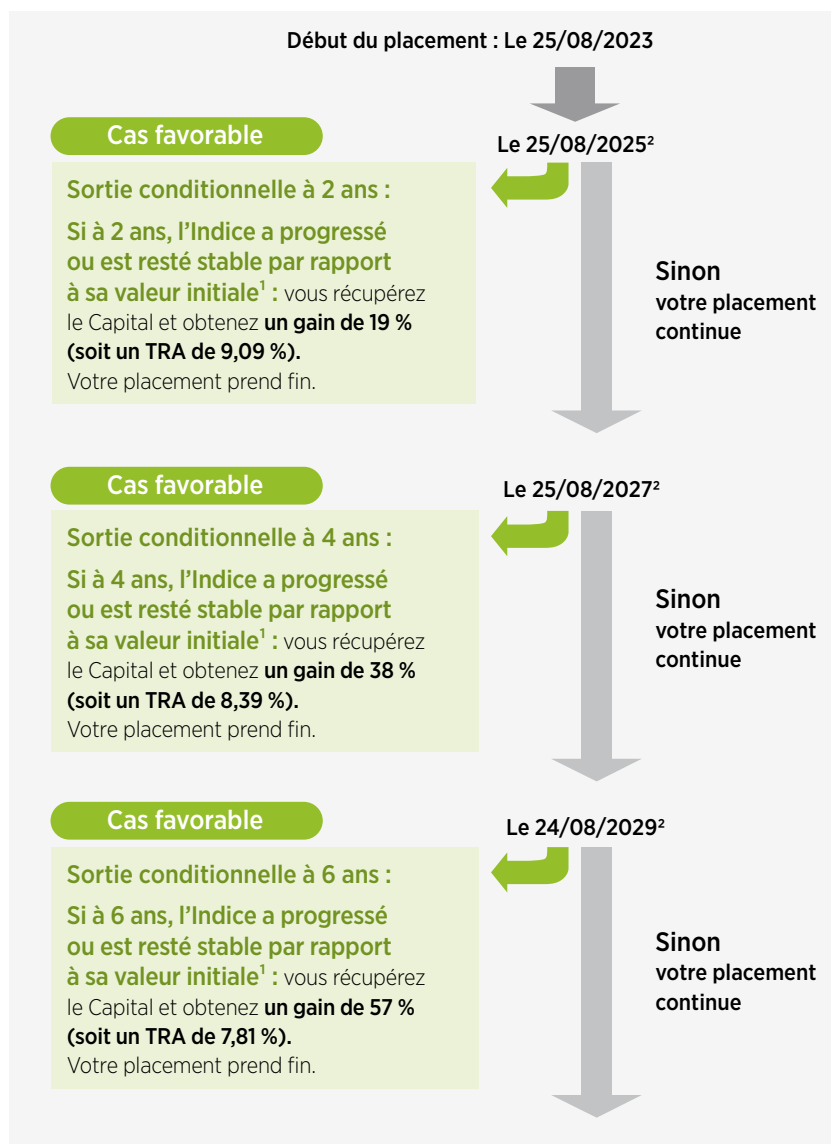
La durée de placement ainsi que la performance de Sélection France Environnement (Mai 2023) dépendent de l'évolution de son Indice (cf. descriptif de l'Indice page 3). Ainsi, la formule prend automatiquement fin au bout de 8 ans, ou au bout de 2 ans, 4 ans ou 6 ans, si la formule se réalise de manière anticipée.

Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence, les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule.

1. Le calcul de l'évolution de l'Indice est précisé en page 8. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 25/08/2023 à la date d'échéance concernée (25/08/2025, 25/08/2027, 24/08/2029, 25/08/2031).

2. Dates de remboursement



Le 25/08/2031²

Cas défavorable

Si à 8 ans, l'Indice a baissé au-delà de 40 % par rapport à sa valeur initiale¹ : vous subissez une **perte en Capital** égale à la baisse de l'Indice.

Cas médian

Si à 8 ans, l'Indice a baissé jusqu'à 40 % par rapport à sa valeur initiale¹ : vous bénéficiez de la **protection du Capital (soit un TRA de 0 %)**. Vous récupérez donc votre Capital.

Cas favorable

Si à 8 ans, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa valeur initiale¹ : vous récupérez le Capital et obtenez **un gain de 76 % (soit un TRA de 7,32 %)**.

Pour en savoir plus

Gestion par des professionnels

Sélection France Environnement (Mai 2023) est un Fonds Commun de Placement, géré par la société de gestion Amundi Asset Management. La performance sera connue à l'échéance, le 25/08/2031 (ou avant, à 2, 4 ou 6 ans si la formule se réalise par anticipation). Il est toutefois recommandé de faire régulièrement le point avec votre conseiller sur la situation de vos placements.

Perte en Capital¹, en cas de baisse de l'Indice supérieure à 40 %

Si l'Indice a baissé à 2 ans, puis à 4 ans, puis à 6 ans, et a baissé à 8 ans de **plus de 40 %** par rapport à sa Valeur Initiale, alors vous subissez une perte en Capital équivalente à la baisse de l'Indice.

Protection du Capital¹, en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40 %

Si l'Indice a baissé à 2 ans, puis à 4 ans, puis à 6 ans, et a baissé à 8 ans **jusqu'à 40 %** par rapport à sa Valeur Initiale, alors la Valeur Liquidative de Référence¹⁻³ vous est restituée.

Performance fixe et plafonnée¹, en cas de stabilité ou de hausse de l'Indice¹

À la première des 4 dates (07/08/2025, 09/08/2027, 08/08/2029 ou 21/08/2031) où l'évolution de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % est positive ou nulle, le placement prend automatiquement fin et vous bénéficiez d'une performance fixe, plafonnée et connue à l'avance.

INCONVÉNIENTS

- Le Capital n'est pas garanti.
- L'investisseur ne connaît pas à priori l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4, 6 ou 8 ans, selon l'évolution de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % . Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la date de la Valeur Liquidative Finale².
- Le gain fixe est limité à 9,50 %¹ multiplié par le nombre d'années écoulées⁵, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40 % à 8 ans, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative de Référence¹⁻³ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte en Capital qui sera d'au moins 40 %.
- L'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.
- Les taux de retenue à la source peuvent évoluer défavorablement.

AVANTAGES

- Si, à une date anniversaire à 2, 4, 6 ou 8 ans, la performance de l'Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe⁴ de 9,50 %¹ multiplié par le nombre d'années écoulées.
- Sinon, dans le cas où la formule n'a pas été réalisée par anticipation et où la Performance 8 Ans de l'Indice est négative, mais où celui-ci n'a pas baissé de plus de 40 %, l'investisseur bénéficie le 25/08/2031 de la Valeur Liquidative de Référence¹⁻³.

1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 10 mai 2023 inclus et le 25 août 2023 inclus.

2. Définition précise au paragraphe "Description de la formule" du Prospectus du fonds.

3. La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute Valeur Liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 10 mai 2023 inclus et le 25 août 2023 inclus.

4. Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

5. Soit un rendement annuel de 9,09 % à 2 ans, de 8,39 % à 4 ans, de 7,81 % à 6 ans et de 7,32 % à 8 ans. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 25 août 2023 à la date d'échéance concernée (25/08/2025, 25/08/2027, 24/08/2029 ou 25/08/2031).

Illustration des scénarios

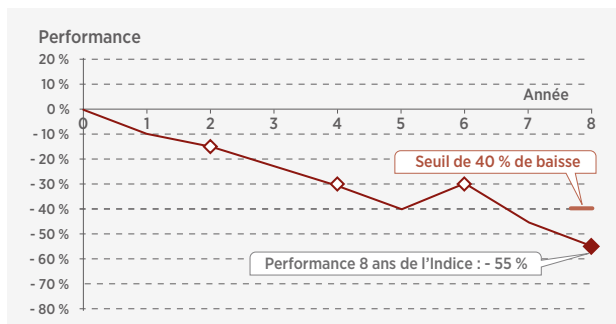
Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Les simulations ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.

Scénario défavorable

- À 2 ans, 4 ans et 6 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule se réalise donc à 8 ans.
- À 8 ans, l'Indice a baissé au-delà de 40 % : vous subissez une perte en Capital égale à la baisse de l'Indice.

Dans cet exemple, la performance finale de Sélection France Environnement (Mai 2023) serait de - 55 %, soit un rendement annuel de - 9,50 %¹.

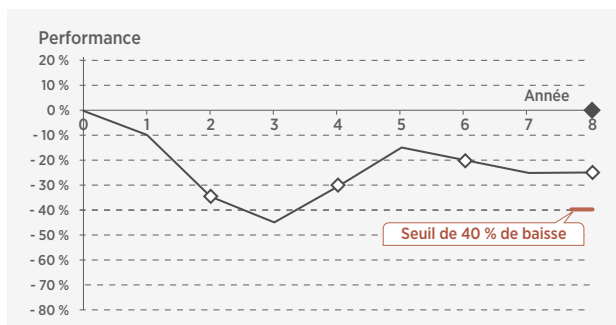
- ◆ Performances de Euronext CDP France Environnement Decrement 5% (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale de Sélection France Environnement (Mai 2023)



Scénario médian

- À 2 ans, 4 ans et 6 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule se réalise donc à 8 ans.
- À 8 ans, l'Indice a baissé jusqu'à 40 % : vous bénéficiez de la protection du Capital. Vous récupérez donc le Capital¹.

Dans cet exemple, la performance finale de Sélection France Environnement (Mai 2023) serait de 0 %, soit un rendement annuel de 0 %¹.



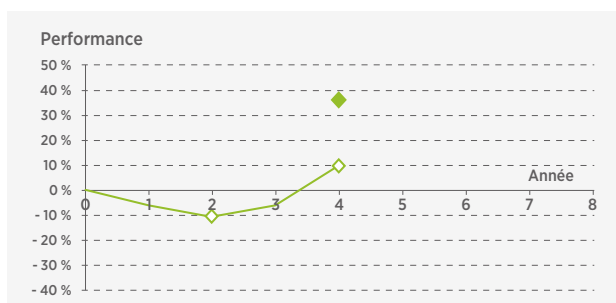
Scénario favorable

Sortie conditionnelle à 4 ans

- À 2 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule est donc prolongée de 2 ans.
- À 4 ans, l'Indice a progressé ou est resté nul.

Vous récupérez le Capital¹ et obtenez un gain de 38 % (soit un TRA de 8,39 %)¹⁻².

Votre placement prend fin.

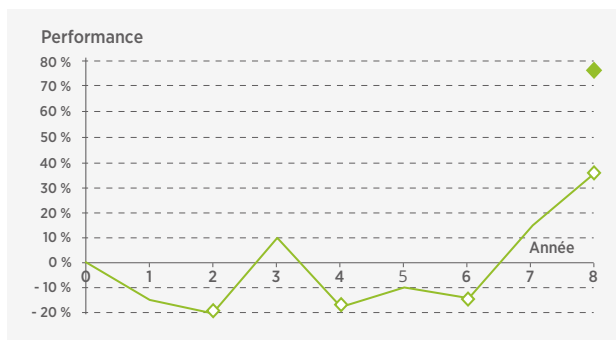


Scénario favorable

Sortie à 8 ans

- À 2 ans, 4 ans et 6 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule se réalise donc à 8 ans.
- À 8 ans, l'Indice a progressé ou est resté nul :

Vous récupérez le Capital¹ et obtenez un gain de 76 % (soit un TRA de 7,32 %)¹⁻².



1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 10 mai 2023 inclus et le 25 août 2023 inclus. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 25 août 2023 à la date d'échéance concernée (25/08/2025, 25/08/2027, 24/08/2029, 25/08/2031).

2. Correspondant à 9,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées.

Quelles sont les spécificités de Sélection France Environnement (Mai 2023) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation ?

Sélection France Environnement (Mai 2023) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de Capitalisation sont des contrats multi supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com/priips/credit-agricole.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et l'éventuelle cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) viennent diminuer le nombre de parts de Sélection France Environnement (Mai 2023) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Sélection France Environnement (Mai 2023).

Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, la valorisation de la part du contrat nette investie sur le support Sélection France Environnement (Mai 2023) sera :

Scénario	Valorisation nette	Performance nette	Taux de rendement annuel net
À 2 ans, le 25/08/2025, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale.	116,63 %	16,63 %	8,00 %
À 4 ans, le 25/08/2027, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale.	132,56 %	32,56 %	7,30 %
À 6 ans, le 24/08/2029, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale.	147,82 %	47,82 %	6,73 %
À 8 ans, le 25/08/2031, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale.	162,40 %	62,40 %	6,25 %
À 8 ans, le 25/08/2031, la baisse de l'Indice est comprise entre 0 et - 40 % par rapport à sa Valeur Initiale.	92,27 %	-7,73 %	-1,00 %
À 8 ans, le 25/08/2031, la baisse de l'Indice est supérieure à - 40 % par rapport à sa Valeur Initiale (exemple : baisse de - 55 %)	55,36 %	-44,64 %	-7,12 %

Ces exemples de rendements ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'impact de l'éventuelle garantie complémentaire en cas de décès.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Sélection France Environnement (Mai 2023), en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de Capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité, disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Questions / Réponses

Sélection France Environnement (Mai 2023) est un fonds à formule "responsable". Qu'est-ce que cela signifie ?

Sélection France Environnement (Mai 2023) a une approche engageante et significative sur une thématique "responsable", conformément aux directives de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

► **Orientation de l'investissement** : le Fonds participe au développement de l'économie française en investissant parmi les 40 entreprises du SBF 120® les respectueuses des enjeux environnementaux selon la notation de l'organisme indépendant CDP.

► **Traçabilité des fonds levés** : les fonds levés sont alloués à l'achat des actions des entreprises de l'Indice, sélectionnées selon la notation CDP pour leur niveau de transition environnementale.

► **Sélection des entreprises** : la méthodologie de sélection est robuste, mesurable et conforme aux doctrines de l'AMF en matière de prise en compte des critères extra-financiers.

► **Transparence** : un reporting est régulièrement publié pour permettre de suivre les entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

Comment est calculée l'évolution de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % ?

À chaque date d'échéance potentielle, c'est-à-dire tous les deux ans, on calcule la performance de l'Indice en mesurant son évolution depuis le début du placement, soit :

$$\frac{(\text{Valeur à l'Echéance (tous les deux ans)} - \text{Valeur Initiale})}{\text{Valeur Initiale}}$$

Remarques :

La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture en date du 29 août 2023, du 30 août 2023, du 31 août 2023, du 1^{er} septembre 2023 et du 4 septembre 2023. La Valeur à l'Echéance, tous les deux ans, correspond au cours de clôture de l'Indice aux dates suivantes : À 2 ans : 07 août 2025, à 4 ans : 09 août 2027, à 6 ans : 08 août 2029 ou à 8 ans : 21 août 2031.

Puis-je choisir la durée de mon placement ?

Non, la durée de Sélection France Environnement (Mai 2023) est automatiquement déterminée par l'évolution de l'Indice.

Une échéance anticipée est automatiquement prévue si l'évolution de ce dernier est positive ou nulle à 2 ans ou 4 ans ou 6 ans. Dans le cas contraire, la durée de placement est de 8 ans.

Puis-je perdre une partie de mon Capital ?

Oui, si au terme des 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale et qu'il n'est pas arrivé à échéance par anticipation à 2, 4 ou 6 ans. L'intégralité de la baisse de l'Indice est alors répercutée sur la valeur du Capital¹ investi.

En cas de sortie anticipée (rachats, arbitrages, décès), hors échéance conditionnelle réalisée à 2 ans ou 4 ans ou 6 ans (du fait de la stabilité ou de la progression de l'Indice), la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable a priori. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire Sélection France Environnement (Mai 2023) que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

Mon investissement reste-t-il disponible à tout moment ?

Sélection France Environnement (Mai 2023) est construit dans la perspective d'un investissement pour une durée de 8 ans maximum.

En cas de rachat et autre cas de sortie anticipée (hors échéance conditionnelle réalisée à 2 ans ou 4 ans ou 6 ans du fait de la stabilité ou de la progression de l'Indice), la Valeur Liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable a priori. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire Sélection France Environnement (Mai 2023) que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit entre le 10 mai 2023 inclus et le 25 août 2023 inclus et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 10 mai 2023 inclus et le 25 août 2023 inclus. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 25 août 2023 à la date d'échéance concernée (25/08/2025, 25/08/2027, 24/08/2029 ou 25/08/2031).

Carte d'identité

Code ISIN	FR001400H8T9
Commercialisation	Assurance vie : 10 mai au 18 août 2023 PEA, CTO et PERI CTO : 10 mai au 25 août 2023
Éligibilité	Assurance vie, CTO (Compte-titres ordinaire), PEA (Plan d'Épargne en Actions) et PERI CTO en gestion libre (Plan d'Épargne Retraite Individuelle)
Durée de placement recommandée	8 ans, ou en cas de stabilité ou de hausse des marchés : 2 ans, 4 ans ou 6 ans
Nature juridique	OPCVM
Classification AMF	Fonds à formule
Société de gestion	Amundi Asset Management
Indice de référence	Euronext CDP France Environnement Decrement 5 % Suivez l'évolution de l'Indice sur : www.euronext.com (Symbole: ENVFR)
Frais d'entrée	Assurance vie : Néant. Frais sur versements ou arbitrage : Cf. contrat PEA, CTO et PERI CTO : 2 % maximum
Frais de gestion maximum	2,5 % TTC (pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion)
Frais de sortie :	À l'échéance : néant (qu'elle ait lieu à 2 ans, 4 ans, 6 ans ou 8 ans) Entre le 10 mai 2023 inclus et le 25 août 2023 inclus : néant 1 % acquis au fonds aux autres dates
Indicateur de risque*	1 2 3 4 5 6 7 ← → Risque le plus faible Risque le plus élevé * L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 25 août 2031, en l'absence de remboursement automatique. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

À propos d'Amundi

N° 1

de l'investissement
responsable en Europe¹

800 milliards

d'euros d'encours
sous gestion responsable¹

A+

Notation par les PRI
(Nations Unies)²

1. Source : Amundi au 31 décembre 2022

2. Source : UN PRI, Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable 2019

L'environnement, enjeu majeur du 21^e siècle

Changement climatique, réduction de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux : depuis les années 1970, l'intensification des activités humaines a conduit à une accélération des problématiques environnementales.

Les grandes entreprises sont au cœur des questions environnementales

Avec l'exploitation des ressources naturelles et le recours massif aux énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz), **les grandes entreprises sont les premières responsables des impacts environnementaux**¹. Leur transition écologique est nécessaire pour permettre de s'orienter vers un monde bas carbone, durable et résilient.

La transition écologique, pour un développement durable de nos sociétés

Pour pouvoir apporter une réponse efficace aux enjeux environnementaux, **les modèles économiques et sociaux doivent être transformés durablement et en profondeur** :

- **Transition énergétique** : réduction de la consommation d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables...
- **Transition industrielle** : production locale de biens durables, réparables et recyclables.
- **Transition agro-alimentaire** : remplacement de l'agriculture industrielle érigivore par une agriculture biologique.

Vers plus de transparence dans les données environnementales

Le développement d'une **information fiable et standardisée sur les comportements environnementaux des entreprises** permet d'inciter et d'accompagner ces mutations : sensibilisation des consommateurs, encouragement des entreprises dans leurs efforts ("on ne peut gérer que ce que l'on mesure"), meilleure détection des entreprises les plus responsables...



Climat :
une accélération du réchauffement sans précédent

Les gaz à effet de serre exercent une influence croissante sur le climat, avec des conséquences notables sur la planète (fonte des glaces, disparition d'espèces...), mais aussi sur les populations : risques sanitaires, augmentation de la pauvreté...

- + 50 %** Augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans le monde entre 1990 et 2015²
- + 1,5 °** objectif de limitation du réchauffement climatique d'ici 2050 (Accord de Paris)



Eau :
une ressource critique

Agriculture, alimentation, énergie, transports : l'eau est au cœur de notre existence... et devient une ressource de plus en plus rare. L'un des plus grands défis pour les décennies à venir : fournir suffisamment d'eau propre à la planète.

- 1/3** des personnes dans le monde n'a pas accès à l'eau potable³
- x 2** En 2030, la demande en eau sera **deux fois** plus importante que l'eau disponible⁴
- 6 milliards** de personnes pourraient être confrontées à des pénuries d'eau d'ici 2050⁵



Déforestation :
menace pour la biodiversité

Les forêts sont indispensables à la planète : elles régulent les équilibres climatiques, assainissent l'eau, empêchent l'érosion des sols, abritent une biodiversité exceptionnelle et subviennent aux besoins alimentaires de nombreux peuples.

- 10 millions** d'hectares de forêts sont perdus chaque année depuis 2015⁶
- 15 %** des émissions de gaz à effet de serre mondiales résultent de la déforestation ou de la dégradation des forêts⁷
- Bois, viande, soja, huile de palme** ces 4 activités représentent 40 % de la déforestation mondiale⁸

1. The CDP Carbon Majors Report, 2017

2. GIEC, "Global warming of 1.5°C"

3. UNICEF et OMF, "Progress on drinking water, sanitation and hygiene: 2000-2017"

4. WRI, "Achieving abundance : understanding the cost of a sustainable water future", 2020

5. UNESCO, "World Water Assessment Programme", 2018

6. FAO, Évaluation des ressources forestières mondiales, 2020

7. WWF, 2020

8. WRI, 2021

Le Fonds est géré par Amundi Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF").

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil ou recommandation en investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire du fonds à formule **Sélection France Environnement (Mai 2023)**, agréé par l'AMF le 17 avril 2023 dont le Document d'Informations Clés ("DIC") en vigueur est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Les caractéristiques principales de ce Fonds à formule sont mentionnées dans la documentation réglementaire disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le fonds présente un risque de perte en Capital : voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus de **Sélection France Environnement (Mai 2023)**.

La distribution de ce Fonds est strictement limitée à la France. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ce Fonds.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site, www.amundi.fr et dans le prospectus du fonds décrit dans ce document.

Sélection France Environnement (Mai 2023) vous est proposé dans les contrats multi supports d'assurance vie et de Capitalisation. Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les dispositions complètes de votre contrat d'assurance vie figurent dans la notice d'information de ces contrats et dans les conditions générales valant note d'information pour le contrat de Capitalisation.

Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier, sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT- filiale du groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036, Société par actions Simplifiée au Capital de 1 143 615 555 €, Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris, 437 574 452 RCS Paris.

PREDICA - Entreprise régie par le Code des assurances, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris.

Informations réputées exactes en avril 2023.

Crédit photo : Gettyimages.



Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Code ISIN : FR001400H8T9

Site internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/05/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023), organisme de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM), constitué sous forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).

Classification AMF : Fonds à formule

Echéance : Ce produit arrive à échéance le 25 août 2031 (la « Date d'échéance ») en l'absence de remboursement anticipé.

La société Amundi Finance garantit au FCP SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023) la formule décrite ci-dessous.

Objectifs : La formule de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023) est construite pour une durée de 8 ans maximum à compter du 25 août 2023. Cette formule est susceptible d'être remboursée en année 2, 4, 6 ou 8, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'indice **Euronext CDP France Environnement Decrement 5%** ("l'Indice"), indice composé des 40 entreprises françaises du SBF 120®, parmi les entreprises les plus respectueuses de l'environnement selon l'organisme de notation extra-financière indépendant CDP. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

En année 2, 4, 6 ou 8, si la performance⁽¹⁾ de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus) :

La Valeur Liquidative Finale⁽²⁾ est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée) augmentée d'un gain fixe⁽⁴⁾ de 9,50% multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁵⁾,

Sinon, si en année 8, la performance⁽¹⁾ de l'indice Euronext CDP France Environnement Decrement 5% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾ est négative :

La Valeur Liquidative Finale⁽²⁾ est alors égale à :

- o si l'Indice a baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée) diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, qui sera alors d'au moins 40%,
- o si l'Indice a baissé de moins de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée).

Le fonds est géré de manière indiciaire par rapport à l'Indice par le biais d'une réplique directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale⁽¹⁾ et en restant à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Toutefois, le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant afin de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés.

L'OPCVM est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

(1) Définition précise au paragraphe « Description de la formule » du prospectus.

(2) Le fonds étant investi en actions de l'Indice, la date de Valeur Liquidative Finale pourrait être décalée en cas d'impossibilité de vendre les actions en portefeuille (perturbation du marché, suspension de la cotation d'une ou plusieurs actions ou absence de liquidité sur certaines actions). Le décalage de la Valeur Liquidative Finale sera toutefois limité à un mois et ne remettra pas en cause l'application de la formule.

(3) La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 10 mai 2023 et le 25 août 2023 inclus.

(4) Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

(5) Soit un rendement annuel de 9,09% à 2 ans, 8,39% à 4 ans, 7,81% à 6 ans, 7,32% à 8 ans.

SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023) est éligible au **PEA** et à un support d'un contrat d'assurance vie en unités de compte.

Vous trouverez des illustrations de la formule dans le prospectus du fonds.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial. Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur <https://www.ca-sicavetfcp.fr/>. La valeur d'actif nette finale par part sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 25 août 2031, en absence de remboursement anticipé automatique.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (MAI 2023).

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque modérée à élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénario de performance

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée	Jusqu'à ce que le produit soit acheté ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau	Investissements : 10 000 EUR	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance (remboursement par anticipation ou échéance)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3 921€ -60,79%	980 € -25,20%
Scénario défavorable (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 207 € -27,93%	10,000 € 0,00%
Scénario intermédiaire (le produit est résilié après 2 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 681 € -3,19%	11 900 € 9,09%
Scénario favorable (le produit est résilié après 6 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 137 € 11,37%	15 700 € 7,81%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les performances affichées sont le résultat de la formule pour différents scénarios du sous-jacent. En cas de sortie avant l'échéance du produit, la valeur de rachat est estimée en tenant compte des conditions de marché et des coûts de sortie applicables. Aucune hypothèse de réinvestissement n'est appliquée.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis.
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est acheté dès la première date possible : 25/08/2025	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	726,33 €	1 727,29€
Incidence des coûts *	3,74%	2,21%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,21% avant déduction des coûts et de 0,00% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans, qui correspond à l'échéance maximale du produit, si aucun événement de remboursement anticipé automatique n'a eu lieu.

Le Fonds est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'échéance du Fonds, des droits de sortie peuvent être payables et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être affecté de façon négative. Veuillez vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

Comment puis-je formuler une Réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris – France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet <https://www.ca-sicavetfcp.fr/>.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Composition des Coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	1.00% de votre investissement avant qu'il ne soit payé	100 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1.38% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation	138 €
Coûts de Transaction	2.51% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. Ces frais sont majoritairement prélevés la première année.	251 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucun commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12h00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.

Les données de ce DIC sont au 04/05/2023